Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902894-20260420-2026_17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGARVAN

Nombre de Membres en exercice : 11

Nombre de Membres présents : 11
Nombre de procurations :
Nombre de suffrages exprimés : 11
Vote pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 09/04/2026

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Rémi CARPENTIER, Maire.

PRESENTS (ES) : CARPENTIER Rémi, GOARZIN Geneviève, BOUCHARD Olivier, Jacob Monique, RIQUOIS Nicolas, MARTIN Isabelle, STROMBONI Paule, BELLEMIN Estelle, LE CORRE Florian, BREYNE Gwénaëlle, MIGNON Florent.

ABSENT (S) (ES) EXCUSE (S) (ES):

ABSENT (S) (ES) NON EXCUSE (S) (ES):

PROCURATION :

SECRETAIRE DE SÉANCE : MIGNON Florent.

DELIBERATION N° 2026-17

OBJET : TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la gestion de la forêt communale, le technicien de l'ONF a proposé que suite aux coupes d'arbres qui ont été réalisées, des travaux d'étrépage soient maintenant effectués de part et d'autre des chemins sur la parcelle C348. Dans un premier temps, ces travaux ne seraient réalisés que sur la moitié de la parcelle, laissant ainsi le temps d'en voir les effets avant de poursuivre sur l'autre moitié.

A cet effet, des devis ont été demandés par l'ONF et c'est l'offre de JBTP qui est la économiquement la plus avantageuse pour un montant de 2012.50 € HT, soit 2415.00 TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de Trégarvan :

- Accepte l'offre de JBTP pour un montant H.T de 2012.50 € HT, 2415.00 € TTC.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TREGARVAN (Finistère)